

QUELS OBJECTIFS ?

La dégradation des écosystèmes, par leur destruction ou leur conversion (déforestation suivie de monoculture, urbanisation...) entraîne la mise en danger d'espèces animales et végétales (biodiversité). Natura 2000 a pour objectifs d'assurer le maintien et / ou la restauration de l'état de conservation des milieux naturels et des espèces associées.

POURQUOI NATURA 2000 ?

Natura 2000 a pour but de créer un réseau écologique européen de sites accueillant des espèces rares ou menacées tout en y associant les activités humaines. Ce programme doit permettre de maintenir la biodiversité au travers de la :

- * Conservation à long terme de toutes les espèces d'oiseaux sauvages (181 espèces sont menacées) - Directive "Oiseaux", adoptée en 1979 ;
- * Conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvage (231 types d'habitats naturels, 900 espèces animales et végétales) - Directive "Habitats faune flore", adoptée en 1992.



Blongios nain



© Fédération de pêche de Seine et Marne

Rivière à renoncules, Le Loing à Sorques

HABITATS NATURELS

Zones terrestres ou aquatiques ayant des caractéristiques géographiques, géologiques, climatiques particulières, naturelles ou semi naturelles permettant la survie et la reproduction d'une ou plusieurs espèces végétales et/ou animales.



© Fédération de pêche de l'Aisne

Reproduction de Lamproies de planer

COMMENT ATTEINDRE LES OBJECTIFS ?

Par la réalisation d'un document d'objectifs contenant :

- * Le diagnostic écologique du site ;
- * Le diagnostic socio économique du site ;
- * La définition des objectifs et enjeux de conservation des habitats et des espèces ;
- * La définition des contrats et de leur rémunération. Ils permettent d'atteindre les objectifs de conservation. Ils peuvent être signés par toute personne (physique ou morale) détenant une parcelle sur le site.

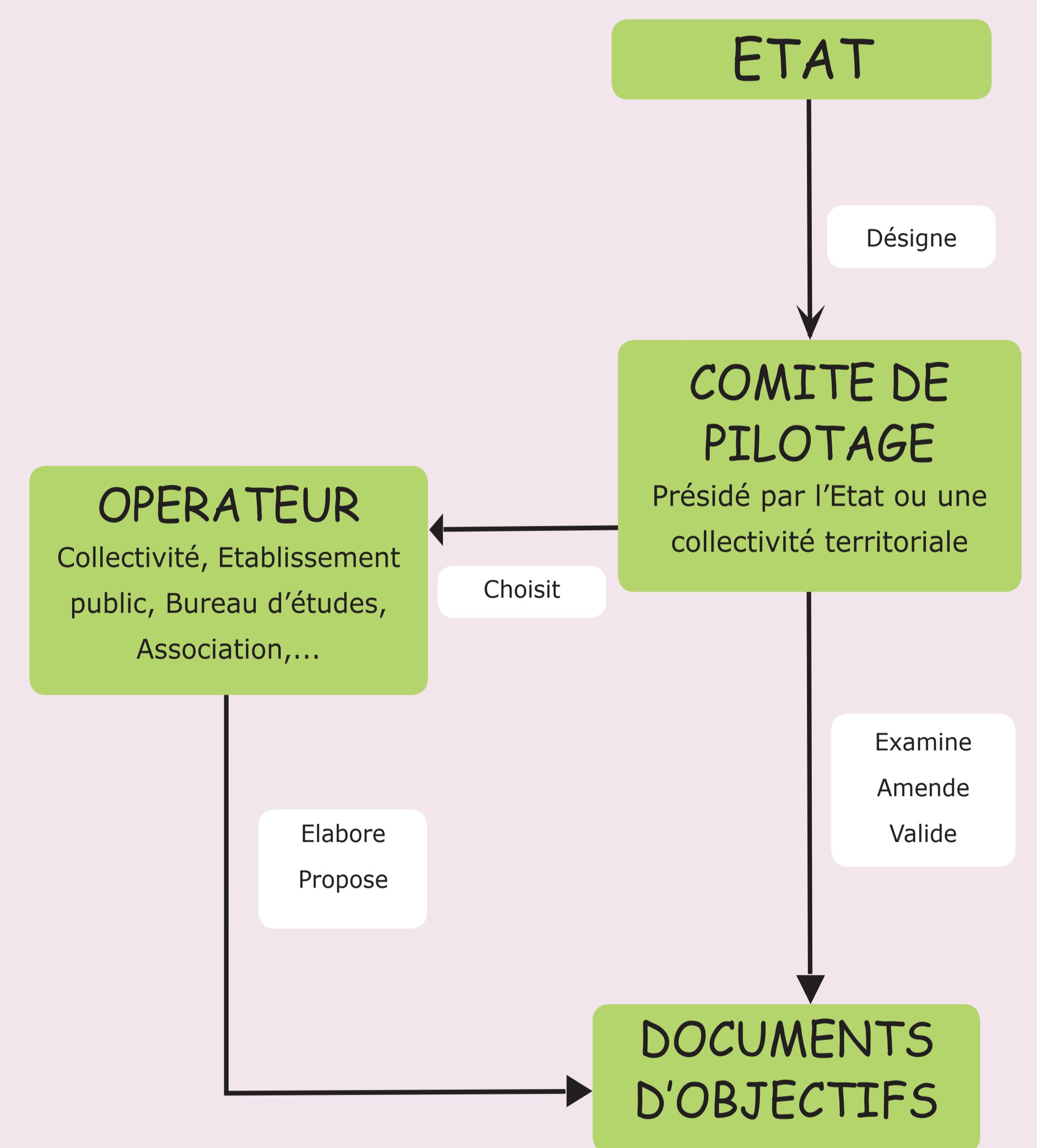
COMITÉ DE PILOTAGE

Il est l'organe central du processus de concertation. Son rôle est d'examiner, d'amender et de valider les documents et propositions que lui soumet l'opérateur. Réuni en formation plénière, il est appelé à valider le document d'objectifs.



© Fédération de pêche de Seine et Marne

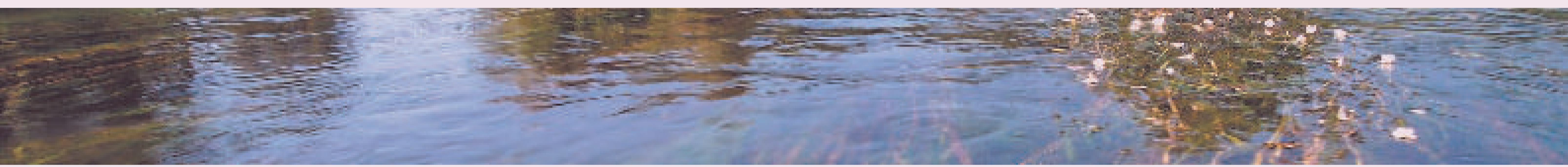
Comité de pilotage "Dragon" du 28 Juin 2010



Organigramme de mise en oeuvre du Document d'objectifs ©DRIEE Île de France

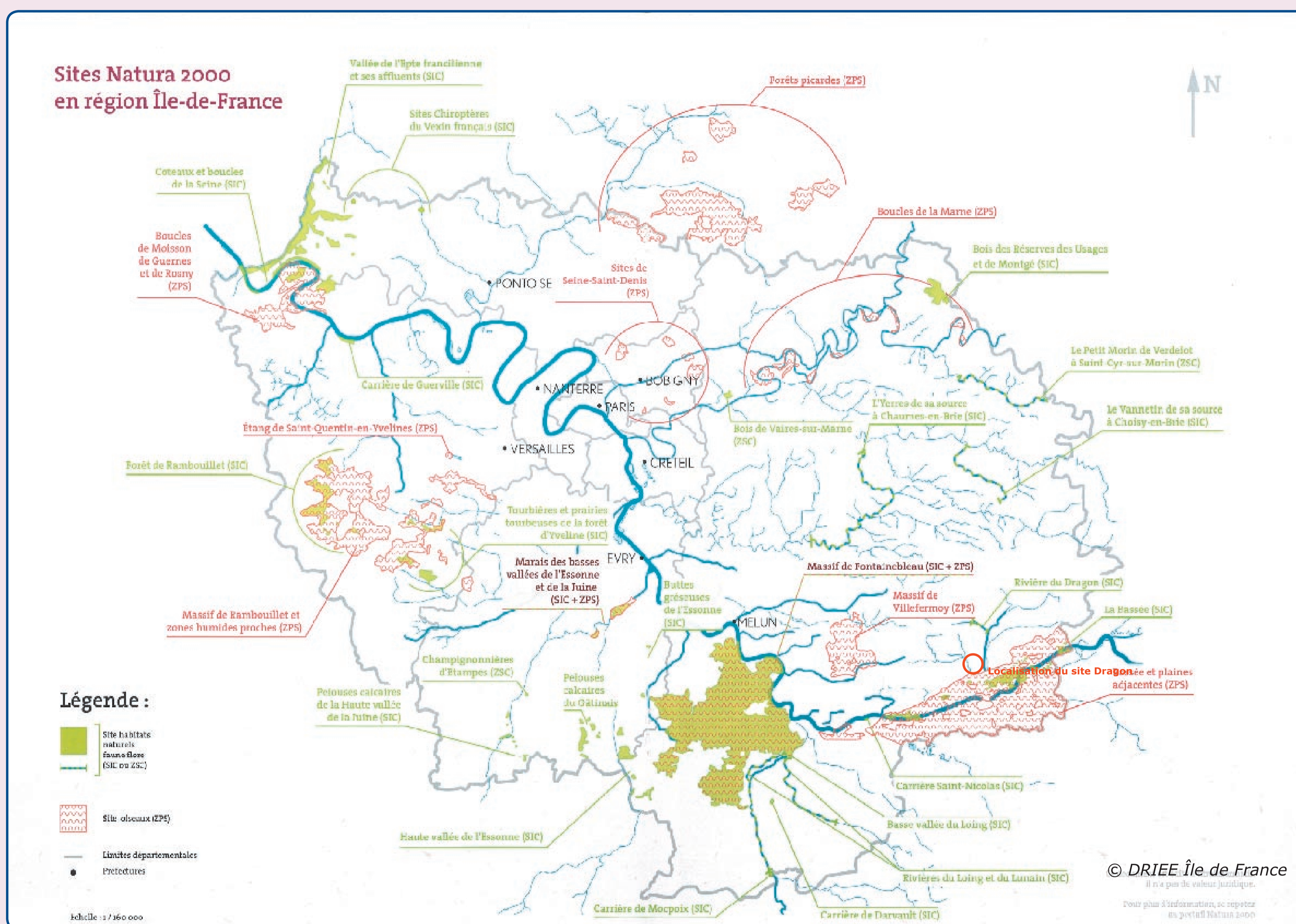
Site Natura 2000 «Rivière du Dragon» FR 1102004
Longueville et Saint Loup de Naud





UN RÉSEAU DE 35 SITES

25 sites ont été désignés au titre de la Directive "Habitats faune flore" et 10 sites désignés au titre de la Directive "Oiseaux" en Île de France



QUELQUES CHIFFRES
98 427 hectares
8 % d'Île de France
285 communes
44 espèces d'oiseaux *
27 autres espèces animales *
3 espèces végétales *
35 habitats naturels *
 * d'intérêt communautaire

LES GRANDS TYPES DE MILIEUX
 Le réseau Natura 2000 regroupe :
 * 7 sites forêts ;
 * 11 sites zones humides ;
 * 5 sites pelouses calcaires ;
 * 2 sites périurbains ;
 * 6 sites à chiroptères ;
 * 6 sites cours d'eau ;



© Christophe Parisot - ME77

Marais d'Episy, Seine et Marne (77)

ZONES HUMIDES
 Les zones humides sont "des étendues de marais, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, [...] où l'eau est stagnante ou courante, douce ou salée, dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres" (Convention de Ramsar). De nombreuses espèces animales et végétales remarquables ou menacées y sont inféodées. Elles constituent notamment des lieux de reproduction et d'hivernage pour l'avifaune.



© DRIEE Île de France - ONF

Fluteau nageant



© Bruno Monginoux - photo-paysage.com

Pelouse sèche de la vallée de l'Epte, Yvelines (78)

PELOUSES SECHES
 Les pelouses sèches se développent sur des sols calcaires pauvres en éléments minéraux nutritifs, souvent en forte pente (coteaux). Ces habitats sont riches en faune et en flore, notamment en lépidoptères et orchidées.

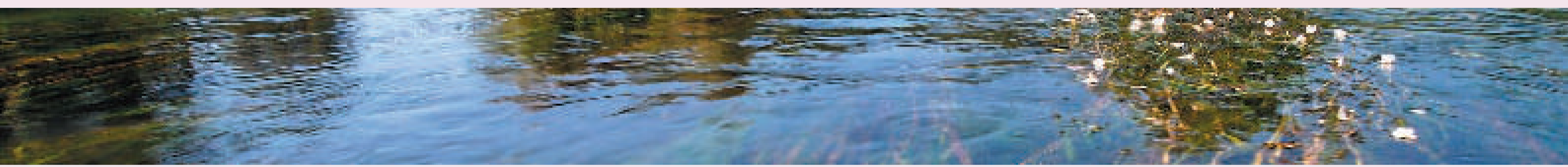


© Bruno MONGINOUX www.photo-paysage.com

Massif de Fontainebleau, Seine et Marne (77)



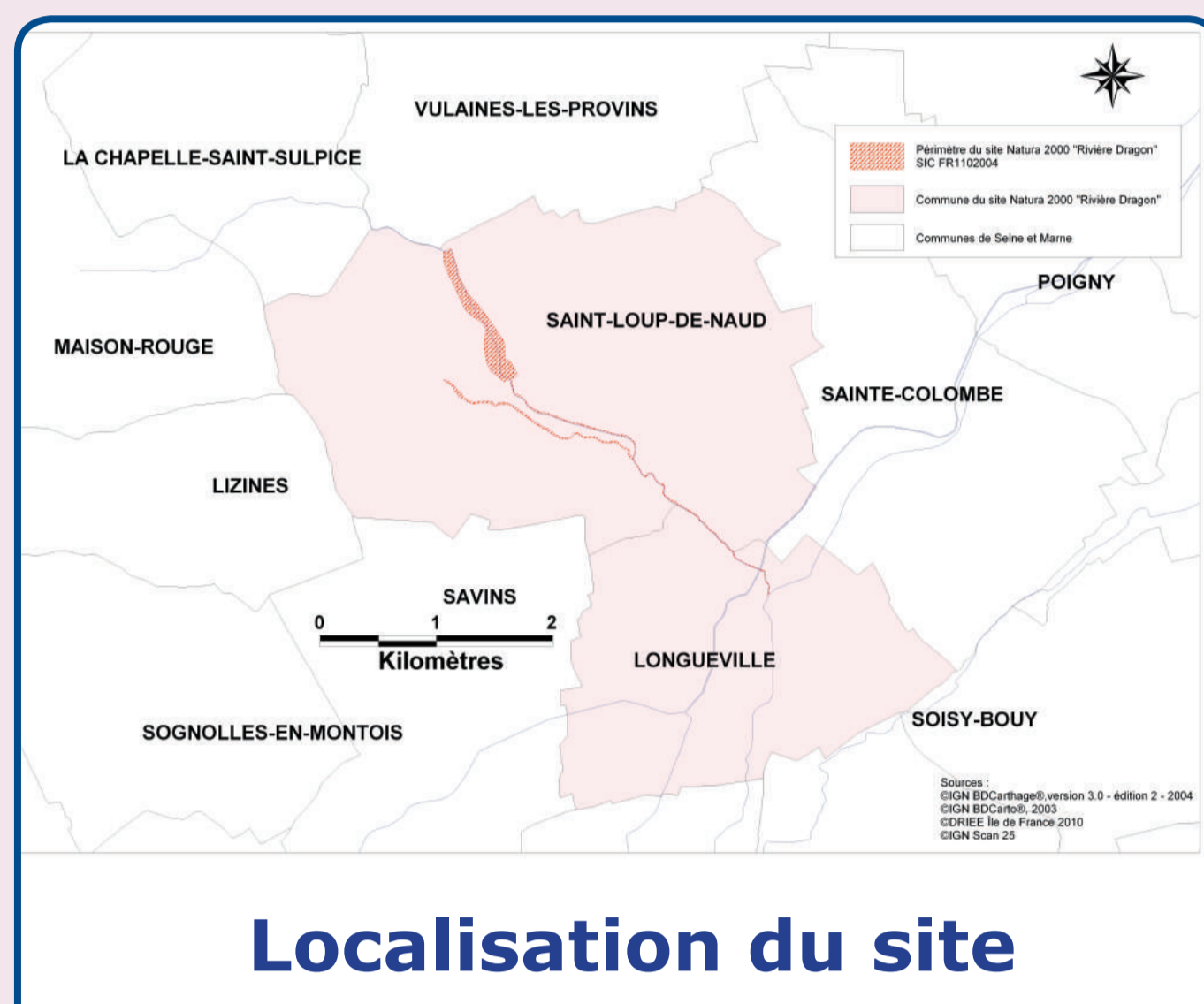
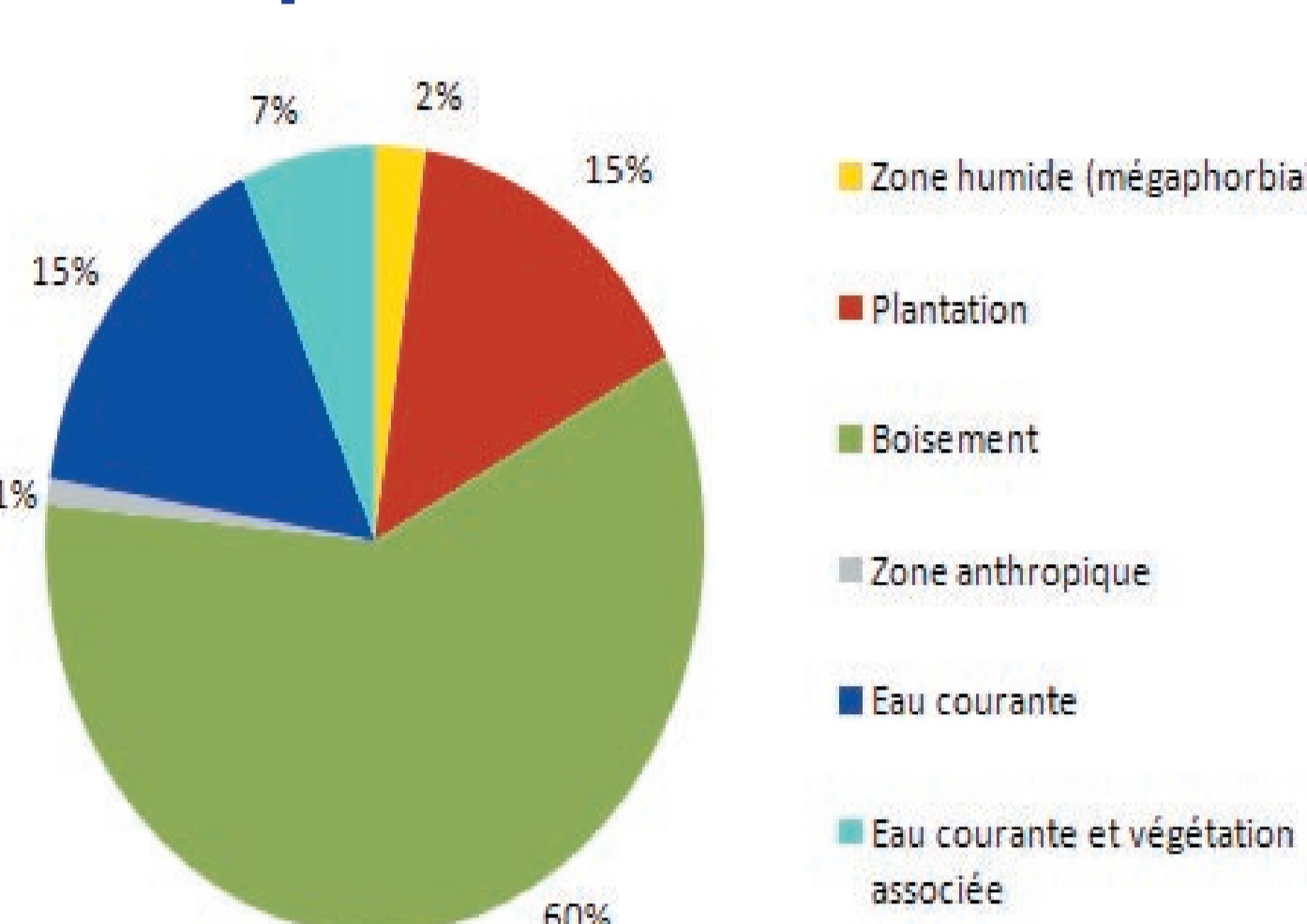
Site Natura 2000 «Rivière du Dragon» FR 1102004
 Longueville et Saint Loup de Naud



OU SE SITUE LE DRAGON ?

Le Dragon est une petite rivière du Sud Est du département de Seine et Marne, affluent rive droite de la Voulzie. C'est un cours d'eau de plateau calcaire, dont la pente est relativement importante.

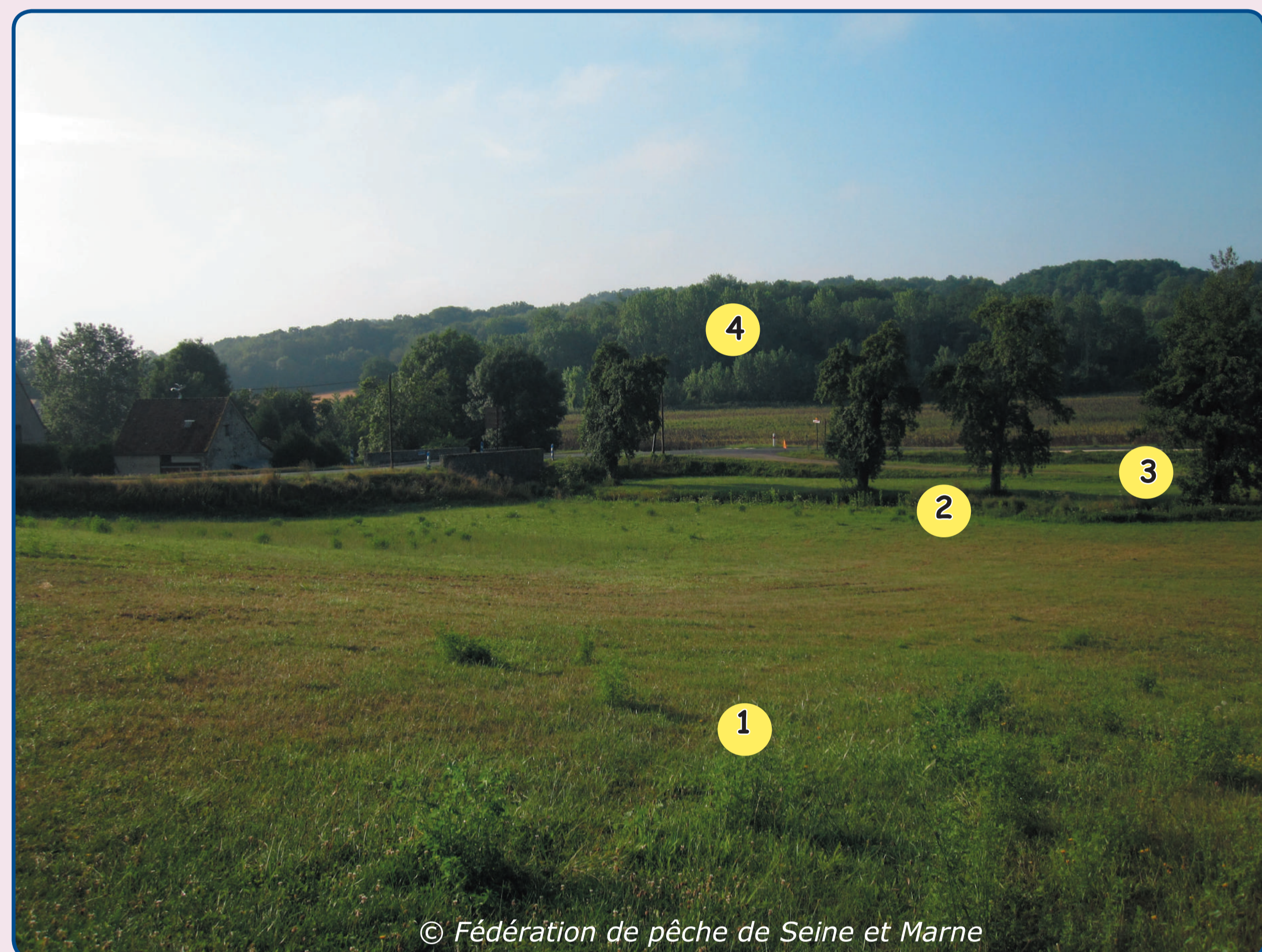
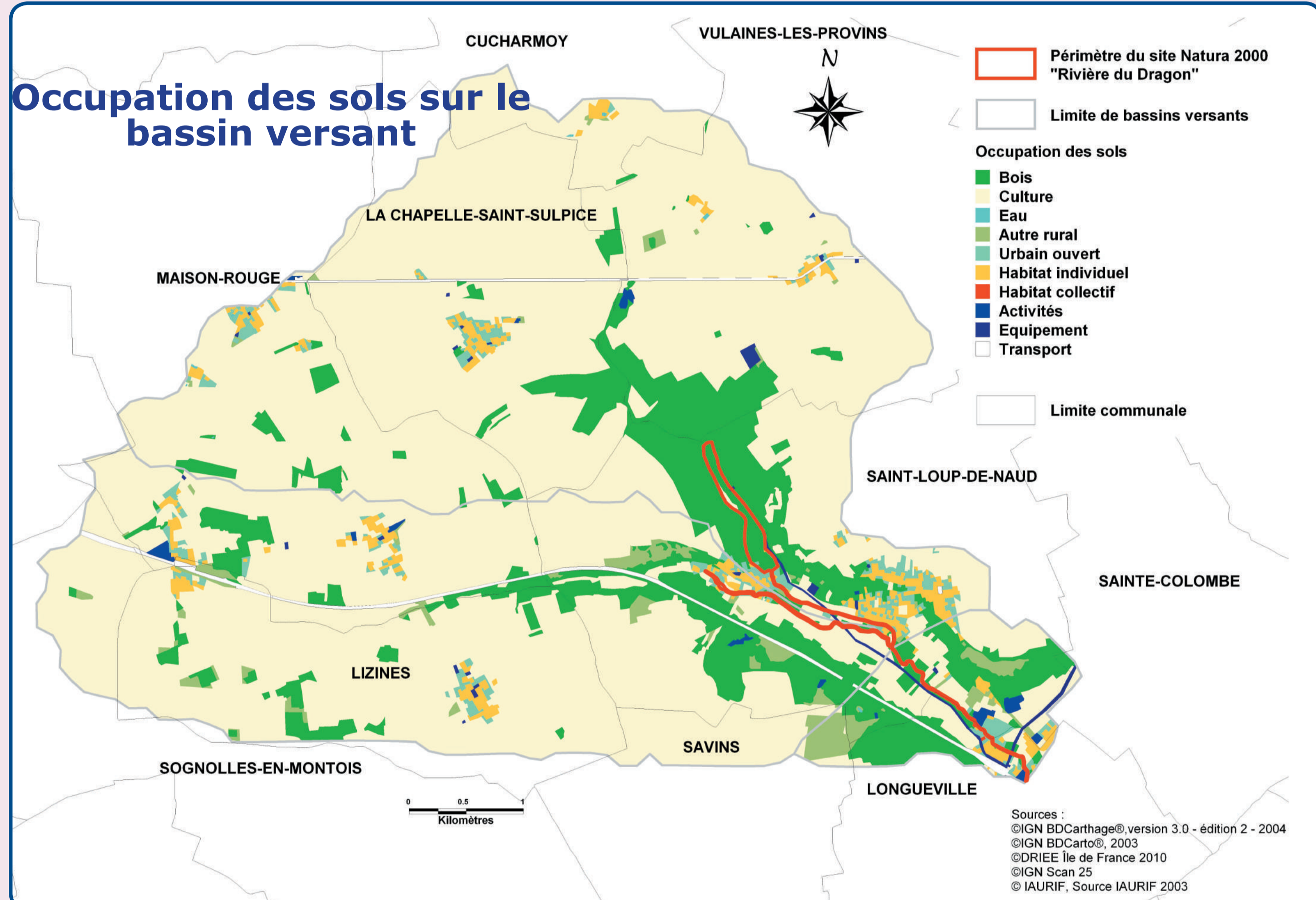
Occupation du sol sur le site



POURQUOI LE SITE DU DRAGON ?

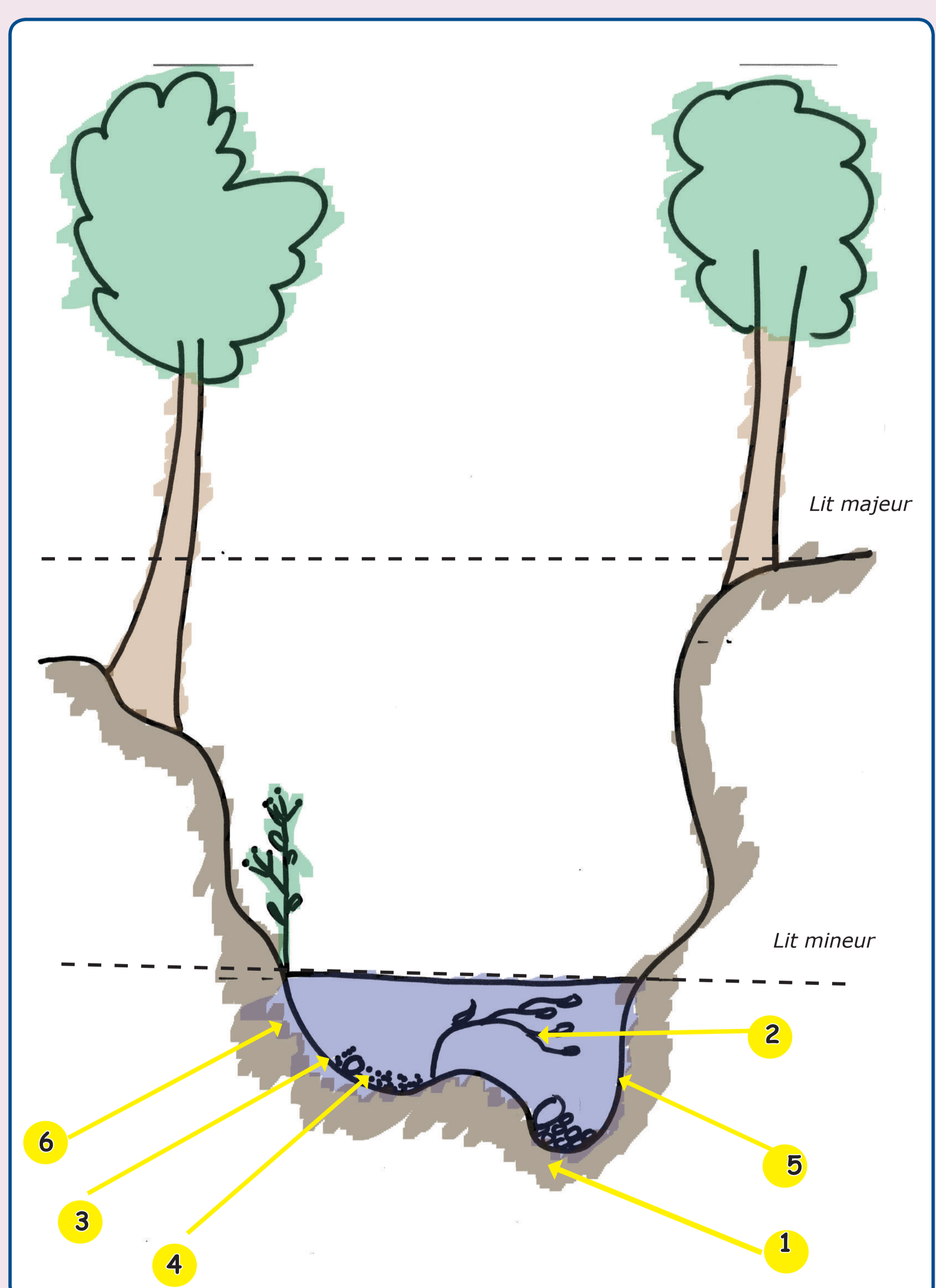
Le Dragon est composé de milieux naturels et d'espèces à forte valeur patrimoniale :

- *Eaux douces (eaux stagnantes, eaux courantes) ;
- *Forêts caducifoliées ;
- *Zones humides : Mégaphorbiaies ;
- *Espèces piscicoles : Chabot, Lamproie de planer et Loche de rivière.



- 1 Prairie
- 2 Rivière
- 3 Culture
- 4 Forêt

© Fédération de pêche de Seine et Marne
L'occupation des sols du Dragon, Saint-Loup de Naud



LES HABITATS PISCICOLES

Les berges du Dragon sont en général très hautes et présentent une végétation arbustive très développée. Les habitats piscicoles sont constitués par les éléments suivants :

- * La granulométrie du lit de la rivière (sables, graviers, blocs, pierres, sédiments) ; 1
- * Végétaux aquatiques (immergés ou flottants) ; 2
- * Végétation de bordure (herbacée ou arbustive) ; 3
- * Débris de végétaux (feuilles, branches) ; 4
- * Sous berges (cavité creusée dans la berge par le courant) ; 5
- * Racines des arbres . 6

MENACES

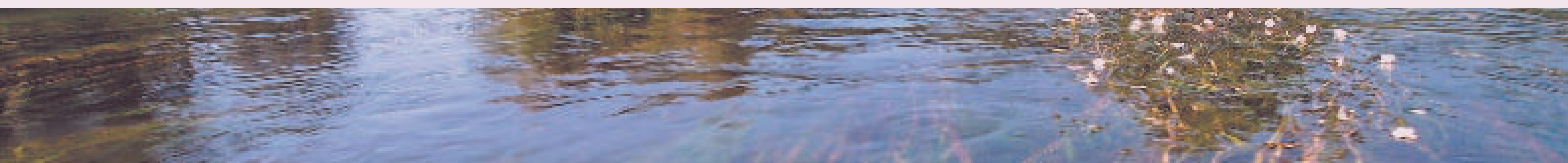
La diversité des milieux naturels et des peuplements piscicoles présents sur le site est altérée par :

- * Les travaux hydrauliques en rivière (anciens) qui suppriment la granulométrie et les sous berges ;
- * Les ouvrages dans le lit de la rivière (moulins, seuils, vannages,...) qui empêchent le déplacement des poissons et réduisent la diversité de végétation aquatique ;
- * Les rejets des eaux usées non traitées ou mal traitées ;
- * Les produits phytosanitaires détruisent la végétation aquatique.

Représentation du Dragon: rivière au lit encaissé
© M-P Pinon, Fédération de pêche de Seine et Marne

Site Natura 2000 «Rivière du Dragon» FR 1102004
Longueville et Saint Loup de Naud





© Fédération de pêche de Seine et Marne

Chabot capturé lors d'une pêche électrique, réalisée sur le Dragon en juillet 2010
La couleur du Chabot est presque identique à celle des cailloux et graviers de la rivière

CHABOT (*Cottus gobio*)

Le Chabot a une durée de vie de 3 à 6 ans maximum. Il atteint sa maturité sexuelle à 1 an. Il se reproduit de février à juin. Dans les eaux fraîches, le mâle construit un nid dans des zones de graviers, de galets et de pierres. Il protège et entretient le nid. Le Chabot est un poisson au comportement territorial et sédentaire, actif très tôt le matin ou en soirée. Pendant la journée, il se cache parmi les pierres ou les plantes. Il recherche sa nourriture en chassant à l'affût et en aspirant les proies passant à sa portée. Le Chabot est carnassier, il se nourrit de larves et de petits invertébrés benthiques (vivant sur le fond de la rivière). Il vit sur les fonds de cailloux, graviers, blocs.



© Fédération de pêche de Seine et Marne

Zone de reproduction du Chabot



Bleu: période de croissance
Rouge: période de reproduction

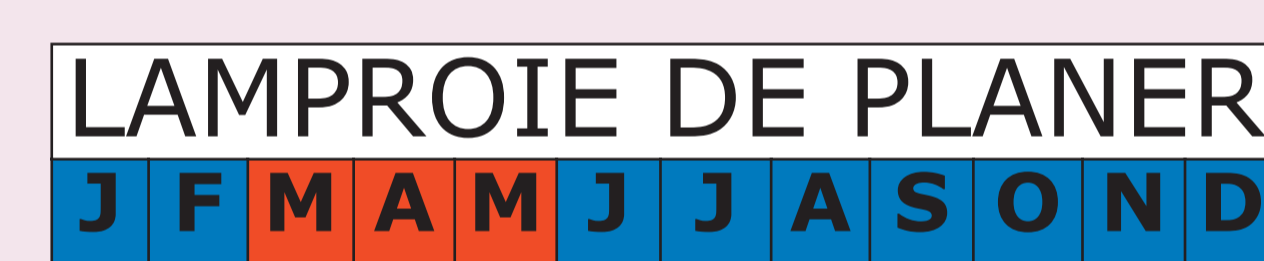
LAMPROIE DE PLANER (*Lampetra planeri*)

La Lamproie de planer se reproduit de mars à mai sur un substrat de graviers et de sables (la jonction des alternances entre les zones courantes et les zones profondes), dans des zones à courant moyen. Le nid, ovale et petit, (20 à 40 cm de large et de 2 à 10 cm de profondeur) est construit par le mâle. Plus de 30 individus des deux sexes peuvent s'accoupler ensemble, jusqu'à cent fois par jour au dessus d'un nid. Les larves issues de l'éclosion des œufs se laissent dériver vers des zones de sédiments (limons, vases) et y restent pendant 5 à 6 ans jusqu'à leur unique reproduction. La maturité sexuelle est atteinte pendant la phase de métamorphose, qui a lieu sur une période allant de juin à octobre. Durant cette période, les yeux et la bouche se forment.

Lamproie de planer capturée lors d'une pêche électrique, réalisée sur le Dragon en juillet 2010
La métamorphose de la Lamproie de planer a débuté, les yeux sont apparus



© Fédération de pêche de Seine et Marne



Bleu: période de croissance
Rouge: période de reproduction



© Fédération de pêche de Seine et Marne

Zone de croissance de la Lamproie de planer

© Fédération de pêche de Seine et Marne

Zone de croissance de la Loche de rivière

LOCHE DE RIVIERE (*Cobitis taenia*)

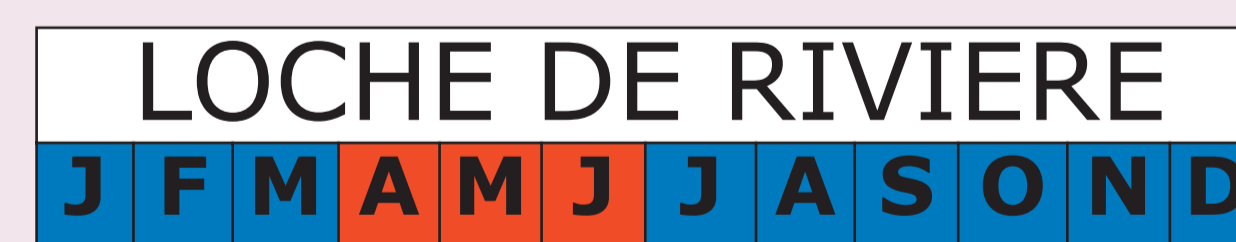
La Loche de rivière se reproduit de fin avril à juin. La ponte se déroule dans les eaux courantes et peu profondes, sur du sable et des racines. Les œufs ont un diamètre de 1 mm environ et éclosent en 8 jours (à 15°C). Les alevins deviennent benthiques (vit sur le fond de la rivière) après l'éclosion.

Elle mesure de 6 à 12 cm, les mâles sont plus petits. Le jour, elle vit enterrée dans le sable ou dans la vase et devient active au crépuscule. Elle hiberne dans la vase des fosses. Elle se nourrit de vers et de particules organiques qu'elle sépare du sable grâce à un filtre branchial (structure cartilagineuse qui empêche les branchies d'être couvertes de particules fines).



© Fédération de pêche de Seine et Marne

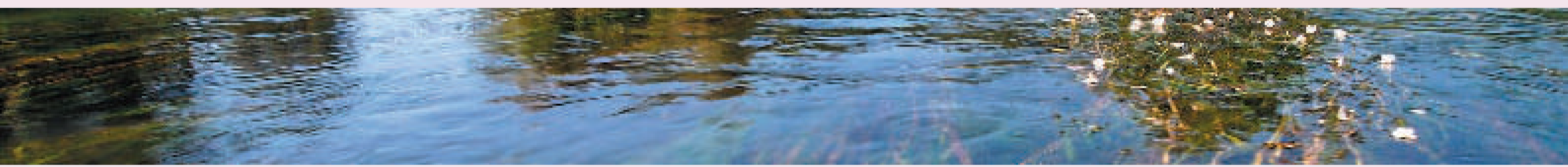
Loche de rivière capturée lors d'une pêche électrique, réalisée sur le Fusain en juin 2010



Bleu: période de croissance
Rouge: période de reproduction

Site Natura 2000 «Rivière du Dragon» FR 1102004
Longueville et Saint Loup de Naud





COMMENT CONNAÎTRE L'ÉTAT DES PEUPELEMENTS PISCICOLES ET DES HABITATS NATURELS ?

Cette connaissance nécessite des moyens humains et des compétences particulières. Ce travail se fait en plusieurs étapes :

- * Recherche des données historiques sur les peuplements piscicoles et les activités humaines impactantes sur la rivière ;
- * Cartographie de la rivière (réalisée en octobre 2009 à deux personnes). Il s'agit de parcourir l'ensemble de la rivière depuis la berge ou le lit afin de relever les informations permettant de décrire les habitats piscicoles (vitesse d'écoulement, hauteur d'eau, état de conservation des habitats piscicoles) et les facteurs de dégradation (barrages, berges aménagées, rejets). Il faut en moyenne une journée pour cartographier 3 kilomètres de rivière ;
- * Réalisation d'inventaires piscicoles par des pêches électriques (1 pêche en juillet 2009 et 6 pêches en juillet 2010) ;
- * Cartographie des habitats naturels (menée en juillet 2010). Elle s'appuie sur la réalisation de relevés floristiques permettant de caractériser les habitats aquatiques et terrestres par des types de communautés végétales et d'évaluer leur état de conservation.



Pêche électrique sur le Dragon, juillet 2010

LES PÊCHES ÉLECTRIQUES

A l'aide d'un matériel spécialisé et homologué ("Héron" ou "Martin pêcheur") un champ électrique est généré dans la rivière, permettant d'attirer les poissons vers des porteurs d'épuisettes. Les poissons engourdis sont capturés et enlevés du champ électrique.

L'ensemble des poissons ainsi prélevés sont mesurés et pesés. A la fin de chaque pêche, les poissons sont remis à l'eau.



Mesure de la taille et du poids des poissons

LE CHABOT

Il est présent sur l'ensemble du site et constitue la majeure partie de la biomasse piscicole. Cette espèce est moins exigeante que les deux autres sur la qualité de l'eau et des habitats. Les populations présentes sont isolées les unes des autres par des ouvrages infranchissables, les rendant fragiles face à une éventuelle pollution des milieux aquatiques.

LA LAMPROIE DE PLANER

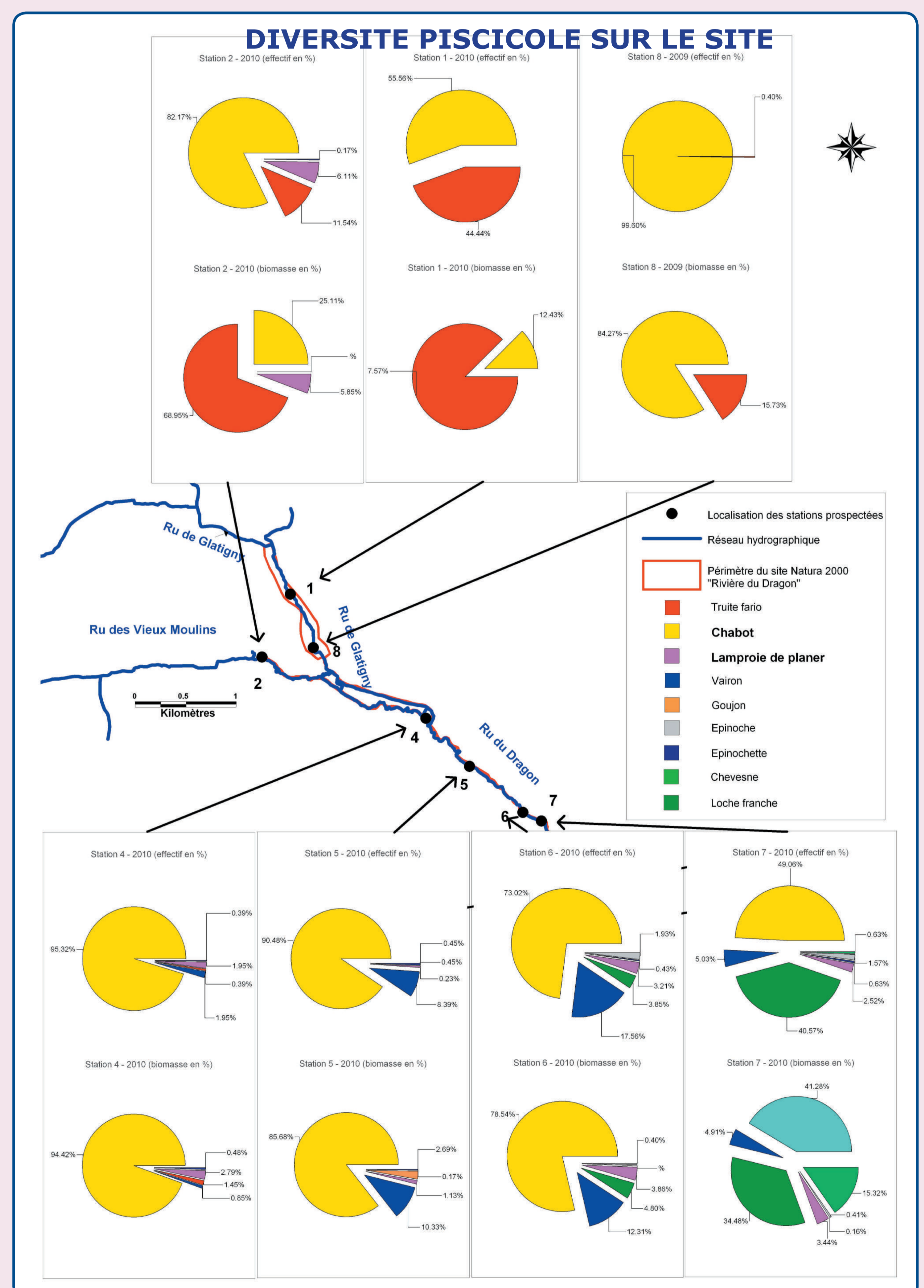
Elle est présente sur une grande partie du site. Seul le ru de Glatigny ne semble pas en héberger. Elle constitue une très faible part de la biomasse piscicole. Sa présence reste un indicateur d'une certaine qualité de l'eau et des milieux. Cependant le faible nombre d'individus est dû à une altération des milieux naturels, notamment la qualité des sédiments. Un suivi annuel permettrait d'estimer l'évolution de la population.

LA LOCHE DE RIVIÈRE

Elle n'a pas été trouvée sur le site. Cette espèce est particulièrement sensible aux pollutions de l'eau et sa température. Même si la qualité des eaux du Dragon est globalement bonne, sauf pour certains paramètres cette espèce n'a pas été trouvée. L'eau est particulièrement froide, cela expliquerait en partie cette situation.

DIVERSITÉ PISCICOLE

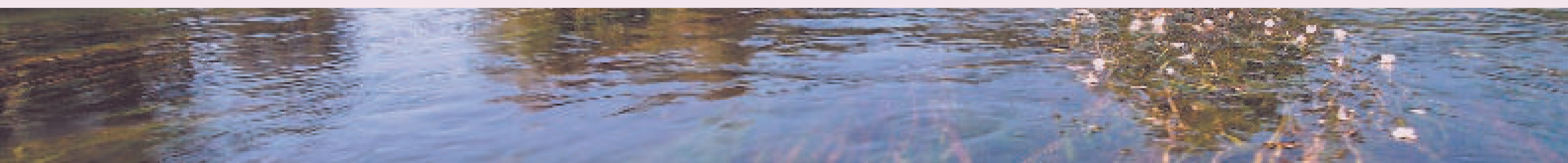
Elle reste moyenne pour ce type de cours d'eau. Les truites sont peu présentes et certaines espèces comme le Chevesne devraient être moins abondantes. Les nombreux ouvrages infranchissables, les rejets non conformes et les anciens travaux hydrauliques en rivière expliquent cette situation.



Résultats des pêches électriques 2009 et 2010 sur le Dragon

Site Natura 2000 «Rivière du Dragon» FR 1102004
Longueville et Saint Loup de Naud





Le site Natura 2000 du Dragon présente différents types de zones humides qui se succèdent horizontalement à partir du centre de la rivière. En suivant un gradient d'humidité décroissant, on observe tout d'abord des herbiers aquatiques, puis des mégaphorbiaies, des ripisylves boisées et enfin des boisements de feuillus sur sol frais, dans le lit majeur de la rivière.

LES MEGAPHORBIATES

1 Cet habitat correspond à des végétations de hautes herbes (50 cm à plus d'1 m) denses et diversifiées, révélant un fort intérêt patrimonial. Elles recouvrent une faible surface sur le site (2%). Soumises aux crues de la rivière, les mégaphorbiaies sont caractérisées par des espèces méso-hygrophiles (de milieu humide) se développant à partir de Juin comme la Reine des prés (*Filipendula ulmaria*), le Liseron des haies (*Calystegia sepium*) ou la Salicaire (*Lythrum salicaria*). Ces formations constituent une source de nourriture, notamment pour les insectes pollinisateurs, ou voie de circulation pour les oiseaux. Naturellement présents en l'absence d'activités pastorales, ces milieux d'une forte valeur écologique sont menacés par l'intervention de pratiques anthropiques intensives (fauches répétitives, surpâturage, fertilisation).

LA VEGETATION AQUATIQUE

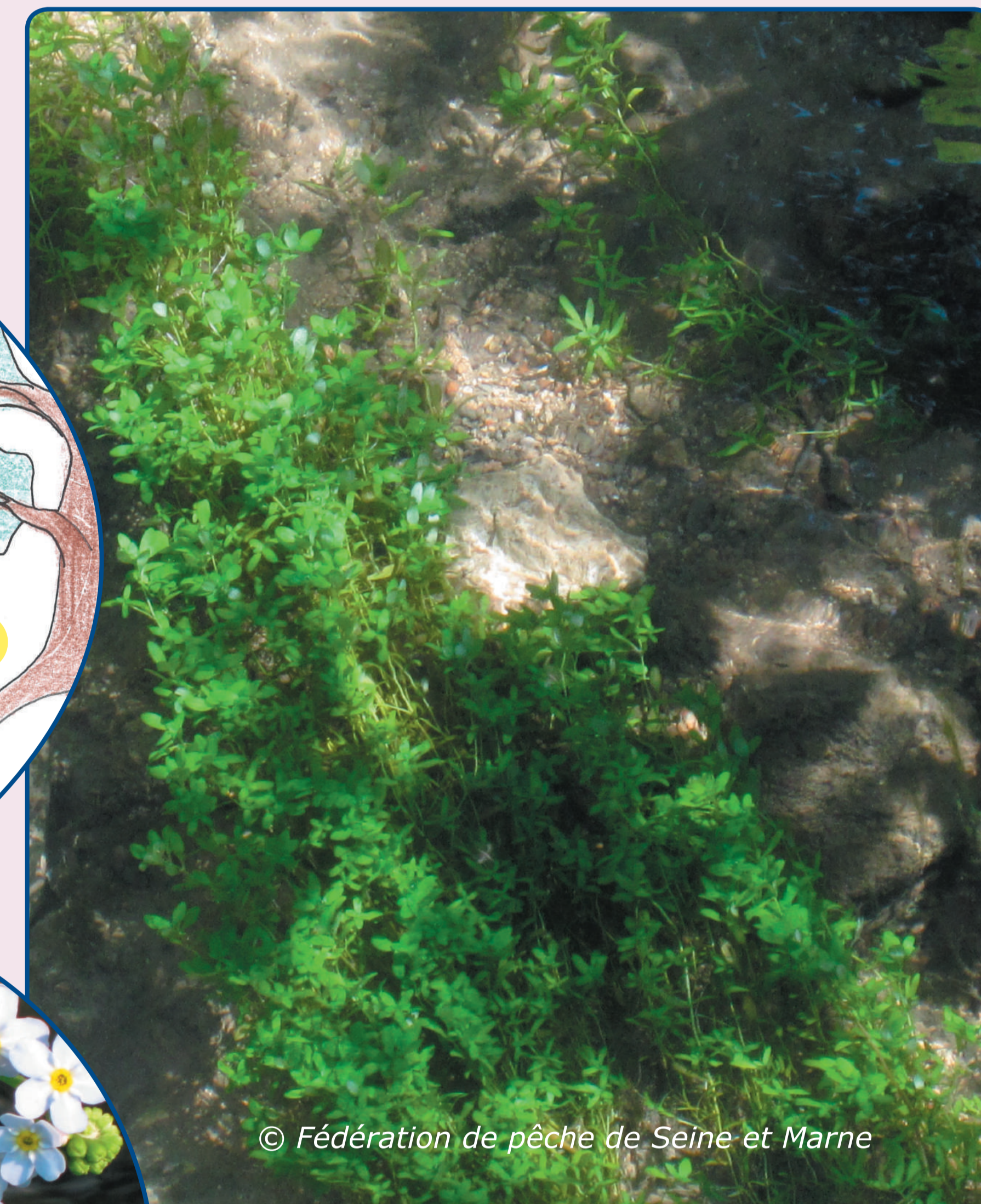
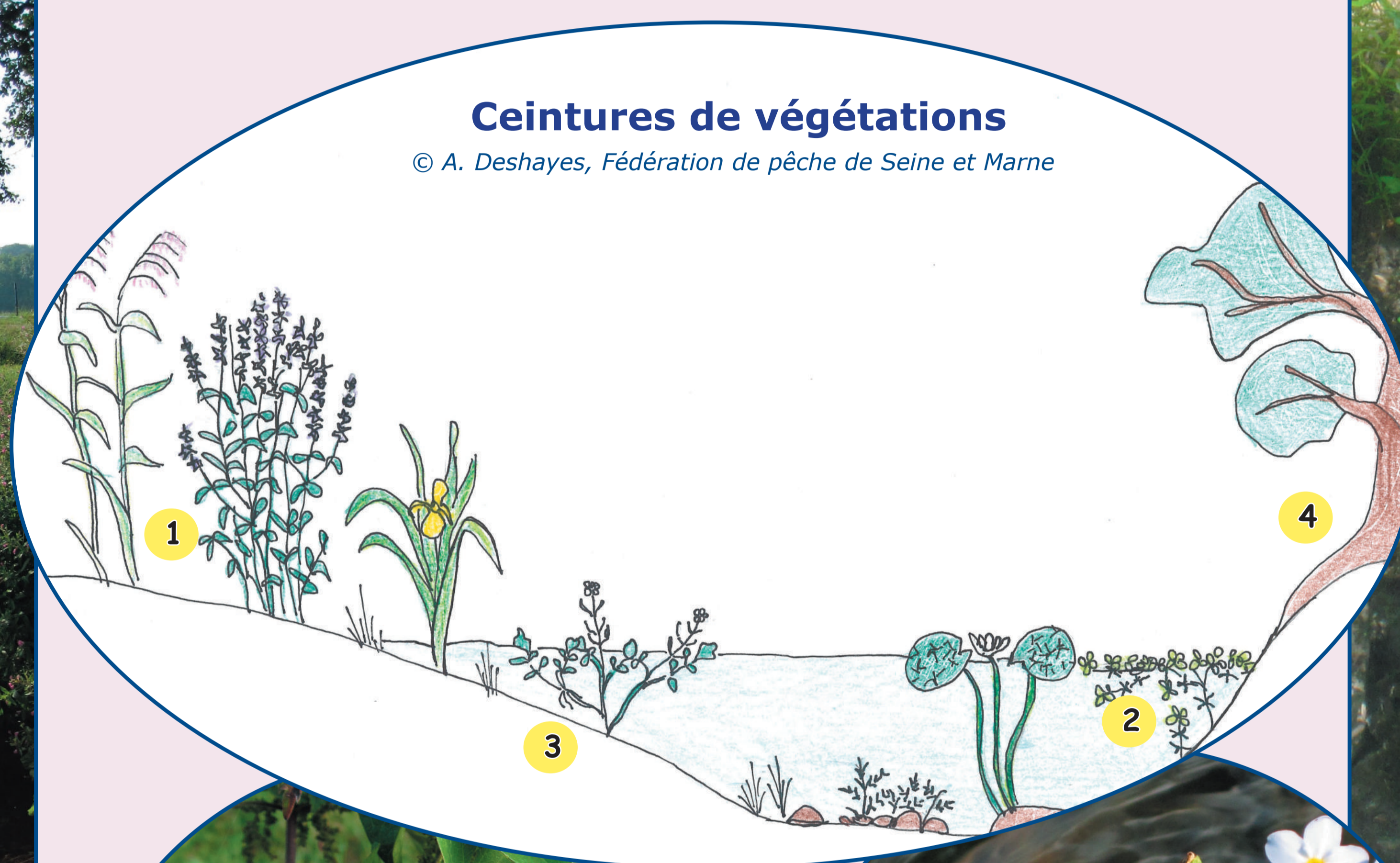
Deux habitats en contact se développent dans les eaux courantes mésotrophes (riche en éléments nutritifs) du Dragon. Ils occupent 7 % de la surface du site.

2 L'herbier à Callitriche est caractérisé par ses feuilles flottantes du Callitriche à angles obtus (*Callitriche obtusangula*). Il peut former des tapis épais en cas de fort éclaircissement. Ce groupement est favorable au refuge d'espèces piscicoles.

3 Cette végétation dite Cressonnière, basse (20 à 60 cm) et dense, est dominée par le Cresson de fontaine (*Nasturtium officinale*). Elle héberge aussi le Myosotis des marais (*Myosotis scorpioides*) et la Berle à feuilles étroites (*Berula erecta*).



© Fédération de pêche de Seine et Marne
Mégaphorbiaie sur le Dragon, Saint Loup de Naud



© Fédération de pêche de Seine et Marne
Herbier flottant de Callitriche sur le Dragon, Saint Loup de Naud



© Fédération de pêche de Seine et Marne
Le Liseron des haies



© Fédération de pêche de Seine et Marne
Le Myosotis des marais



© Fédération de pêche de Seine et Marne
Ripisylve sur le Dragon, Longueville

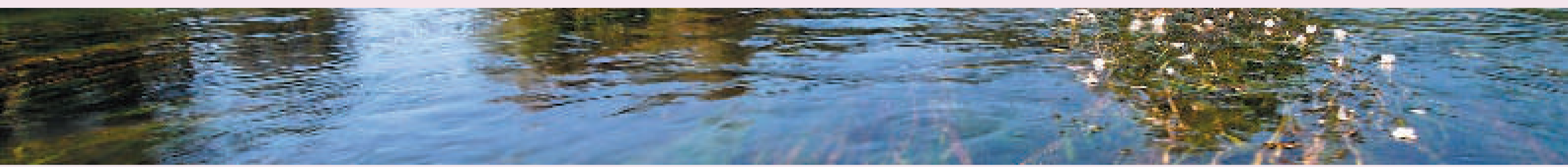
RIPISYLVE

4 Elle désigne la végétation arborée et arbustive en berge. Elle se compose de l'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*), du Frêne commun (*Fraxinus excelsior*) ou du Cornouiller (*Cornus sp.*). Jouant un rôle prépondérant dans le maintien des berges et en tant que filtre à pollution, ces milieux souvent dégradés sont à préserver.

LES BOISEMENTS

Le Bois des Glatigny se compose de peuplements feuillus sur sol frais ou humide de type chênaie-charmaie et chênaie-frênaie. Ces habitats sont caractérisés par une strate herbacée à floraison remarquable au début du printemps. Le Charme (*Carpinus betulus*), l'Anémone des bois (*Anemone nemorosa*) ou la Ficaire fausse renoncule (*Ranunculus ficaria*) sont des espèces typiques de ces milieux.

Site Natura 2000 «Rivière du Dragon» FR 1102004
Longueville et Saint Loup de Naud



Pour la gestion des sites Natura 2000, la France a opté pour la voie de la concertation et de la contractualisation. Trois types de dispositifs, basés sur le volontariat, sont mis à disposition des propriétaires ou gestionnaires pour assurer l'entretien ou la restauration des milieux naturels : les contrats Natura 2000, la Charte Natura 2000 et les contrats autres.

LES CONTRATS NATURA 2000

Ils sont établis entre l'Etat et toute personne physique ou morale, publique ou privée, propriétaire ou ayant droit, sur des terrains inclus (tout ou partie) dans le site. Ils correspondent à des actions concrètes, rémunérées (fond européen et français), en faveur des objectifs de gestion du site et conformément aux cahiers des charges inscrits dans le document d'objectifs. Il existe 3 types de contrats selon les milieux concernés:

- * Mesures AgroEnvironnementales Territorialisées (MAET) en milieu agricole ;
- * Contrats Natura 2000 forestiers en milieu forestier ;
- * Contrats Natura 2000 "non agricole-non forestier" dans les autres milieux naturels.

LA CHARTE NATURA 2000

Elle est établie dans le cadre du document d'objectifs et permet l'adhésion aux objectifs du site de toute personne titulaire de droits réels ou personnels sur des parcelles incluses (tout ou partie) dans le site. Elle comprend des engagements et des recommandations ne donnant pas lieu à des rémunérations mais ouvrant droit à des exonérations de la taxe foncière sur le non bâti. L'adhérent peut ainsi valoriser ses bonnes pratiques, favorables aux espèces et habitats d'intérêt communautaire (Ex: propriétaire forestier n'utilisant pas de produits phytosanitaires pour l'entretien de ses boisements). La signature d'un contrat Natura 2000 est indépendante de l'adhésion à la charte Natura 2000.

TYPE	CONTENU	BENEFICIAIRE	CONTREPARTIE	DUREE
Charte Natura 2000	Engagements et recommandations	Toute personne physique ou morale, publique ou privée, titulaire de droits réels ou personnels	Exonération de la taxe foncière sur le non Bâti	5 ans minimum
MAET	- Combinaison de mesures unitaires - Actions définies au niveau national et ajustées localement	Agriculteurs	- Financements État + Europe - Définie dans le cahier des charges	
Contrat Natura 2000	- Contrats Forestiers et Contrats Non forestiers Non agricoles - Actions définies au niveau national et ajustées localement	Agriculteurs et non agriculteurs		
Autres mesures	Établies en fonction du site (Ex: mise en place de clôtures,...)	Toute personne physique ou morale, publique ou privée, titulaire de droits réels ou personnels	- Financement à trouver par l'animateur (Conseil Général 77, Agence de l'Eau Seine Normandie, ...) - Définie dans le cahier des charges	

Tableau de présentation des conditions d'applications relatives aux mesures contractuelles

L'ANIMATION DU SITE NATURA 2000

L'animation du site consiste en la réalisation de réunions ou de projets pour informer les usagers des possibilités de contractualiser des mesures sur leurs propriétés, mais aussi leur faire découvrir le site et les informer sur les usages ayant un impact. La structure animatrice doit aussi accompagner les personnes souhaitant signer des contrats. Cela consiste à les aider pour remplir les formulaires, choisir les entreprises ou les encadrer dans les actions à réaliser. Elle doit aussi effectuer le suivi de l'évolution des habitats naturels et des habitats d'espèces en réalisant des suivis scientifiques. La structure animatrice peut déléguer ce travail, si elle ne dispose pas des compétences en interne.



© Fédération de pêche de Seine et Marne

Tronçon de rivière dégradé sur le Dragon avec un fort recouvrement végétal, un concrétionnement du lit de la rivière par du calcaire et une ripisylve déséquilibrée sur des berges abruptes.



© Ovest France

Exemple d'action dans le cadre d'un contrat Natura 2000 forestier, intitulée: "Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles"



POUR PLUS D'INFORMATIONS, VISITEZ LE SITE INTERNET : <http://dragon.n2000.fr>

CONCEPTION ET RÉALISATION DES PANNEAUX : Fédération de Seine et Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
 CONTACTS : - Fédération de Seine et Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (01 64 39 03 08) - Direction Départementale des Territoires de Seine et Marne (01 60 56 73 05)
 - Direction Régionale et Interdépartementale de l'Ecologie et de l'Energie d'Île de France (01 55 01 27 51) - Communauté de communes de la GERBE (01 60 58 30 66)

REPRODUCTION INTERDITE

Site Natura 2000 «Rivière du Dragon» FR 1102004
Longueville et Saint Loup de Naud

